



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MAI 2023

OBJET : RECRUTEMENTS ET CRÉATIONS DE POSTE – PLAN D'EAU 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze Mai à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie
(arrivée à 18 H.08 – Point 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy –
Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
M. DALCANT Jacques a donné procuration à M. RISSO Gilbert
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



M. PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN du 11 Mai 2023
Délibération N° DM_20230511N059

OBJET : RECRUTEMENTS ET CRÉATIONS DE POSTE – PLAN D’EAU 2023

L’ouverture du plan d’eau nécessite le recrutement de personnel saisonniers qualifiés. Pour la saison 2023, il est soumis à l’Assemblée de procéder aux recrutements suivants :

- 2 postes saisonniers d’agents de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 12 Juin, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, soit sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 Euros bruts,
- 1 poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 1^{er} Juillet, en corrélation avec la réglementation applicable en matière de rémunération des Maîtres Nageur Sauveteurs, soit sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 Euros bruts,
- 1 poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, BNSSA, pour venir en renfort aux MNS les week-ends du mois de Juin lors de l’ouverture au public. Le recrutement se ferait sur la sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 Euros bruts.

De plus, en cas de difficultés de recrutement, il est proposé de signer une convention avec « Objectif Plus » pour la mise à disposition d’une partie des personnels saisonniers qualifiés nécessaires au fonctionnement du plan d’eau de Saint- Auban, en complément des recrutements directs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la création des postes de maitres-nageurs sauveteurs sus visés.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L’UNANIMITE :

- **AUTORISE** la création de 2 postes saisonniers d’agents de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 12 juin la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 euros bruts.
- **AUTORISE** d’un poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, Maitres-Nageurs Sauveteurs, à compter du 1^{er} juillet la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 15 euros bruts.
- **AUTORISE** d’un poste saisonnier d’agent de surveillance de baignade, BNSSA, pour venir en renfort aux MNS les week-ends du mois de juin lors de l’ouverture au public, sur la base du grade d’éducateur des activités physiques et sportives, rémunéré au taux horaire de 14 euros bruts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec "Objectif Plus" en cas de difficultés de recrutement.

AFFICHE LE : RETIRE LE : NOTIFIE A L’INTERESSE(E) LE :	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN LE ONZE MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX –SAINT-AUBAN LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS Pour copie conforme, Le Maire,  René VILLARD
T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° 4.2	